

Les propositions du CAR pour rompre le cycle des élections anormales



Le Comité d'Action pour le Renouveau (CAR) relève des dysfonctionnements qui mettent à mal la crédibilité des élections au Togo. S'indignant mercredi de la poursuite des travaux de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), le parti politique estime que les divers échecs électoraux que le Togo a connus jusqu'alors ont pour cause des anomalies qui entachent les textes régissant l'organisation des scrutins. Des anomalies qui selon lui doivent être corrigées avant la mise en place de la CENI devant organiser les prochaines législatives.

Dans un communiqué, le parti dit s'indigner du fait que le parti au pouvoir persiste à poursuivre l'installation de la CENI et de ses démembrements au mépris des mises au point faites par la Coalition des 14 partis de l'opposition à la conférence de presse du 16 août 2018 sur la base des dispositions de la feuille de route adoptée à l'issue du sommet du 31 juillet de la CEDEAO.

Pour le CAR, si les diverses consultations électorales que le Togo a connues depuis le début de son processus démocratique ont toutes échoué, c'est à cause des graves anomalies qui entachent les textes régissant l'organisation des élections.

« Parmi ces anomalies, la plus préoccupante qui infecte la

configuration, non seulement de la CENI, mais également de la Cour Constitutionnelle, de la HAAC et autres institutions chargées de veiller à l'équité des consultations électorales, est la disposition que le pouvoir UNIR a inséré dans la loi N°2013-015 du 13 juin portant statut de l'opposition qui accorde à tout prix la faculté de se réclamer à la fois de la majorité gouvernante et de l'opposition au gouvernement », note le CAR de Me Yawovi Agboyibo.

Face à cela, le parti exige, dans le communiqué signé par son premier Vice-président, Yendouban Konlani, que ces anomalies soient corrigées avant la mise en place de la CENI et de ses démembrements pour l'organisation des élections en perspective.

{loadmoduleid 210}

Le CAR est membre de la coalition des 14 partis politiques de l'opposition qui demande l'arrêt des activités de la CENI jusqu'à la rencontre du comité de suivi institué par la CEDEAO pour suivre la mise en œuvre des recommandations pour la sortie de crise au Togo.

Du côté du gouvernement, le ministre en charge de l'administration territoriale déclare que la commission que préside le Prof Kodjona Kadanga est dans la pure légalité.

« Personne ne peut douter de la qualité et de la légitimité de cette CENI dont 13 membres sont déjà aux postes' pour organiser les prochaines législatives théoriquement prévues le 20 décembre, conformément à la feuille de route de la CEDEAO » a souligné mardi Payadowa BoukpeSSI sur les antennes de nos confrères de RFI.